	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 24 juin 2022	N° 2022-365

Convocation du 17 juin 2022

Aujourd'hui vendredi 24 juin 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain GARNIER à M. Patrick LABESSE
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Marie-Claude NOEL
M. Bernard-Louis BLANC à Mme Laure CURVALE
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabrice MORETTI
Mme Fatiha BOZDAG à M. Fabrice MORETTI
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à Mme Fannie LE BOULANGER
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :


M. Pierre HURMIC à M. Patrick LABESSE de 12h10 à 13h35 et à partir de 16h35
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Céline PAPIN à partir de 16h50
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Christine BOST à partir de 14h30
M. Jean TOUZEAU à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 15h15
Mme Marie-Claude NOEL à M. Patrick PAPADATO à partir de 15h15
M. Jean-François EGRON à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 12h00
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Patrick PAPADATO à partir de 15h15
Mme Claudine BICHET à Mme Céline PAPIN à partir de 12h53
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 15h35
Mme Claude MELLIER à M. Olivier ESCOTS à partir de 13h21
Mme Brigitte BLOCH à Mme Laure CURVALE de 12h30 à 13h35 et à partir de 16h45

M. Patrick PAPADATO à Mme Isabelle RAMI de 12h00 à 13h35
M. Alexandre RUBIO à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h50
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Serge TOURNERIE à partir de 15h30
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE à partir de 16h35
Mme Myriam BRET à Mme Josiane ZAMBON à partir de 17h00
Mme Pascale BRU à Mme Christine BOST à partir de 13h21
M. Alain CAZABONNE à M. Christian BAGATE à partir de 16h00
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 16h50
M. Max COLES à M. Dominique ALCALA à partir de 16h05
M. Nordine GUENDEZ à Mme Josiane ZAMBON à partir de 17h00
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI à partir de 14h30
M. Jacques MANGON à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 14h30
M. Thierry MILLET à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 14h30
Mme Eva MILLIER à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 16h59
M. Michel POIGNONEC à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 12h50
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN à partir de 12h50
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 13h21
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOLET à partir de 16h14
M. Bastien RIVIERES à Mme Anne LEPINE à partir de 12h15
M. Fabien ROBERT à M. Christian BAGATE à partir de 12h30
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Dominique ALCALA à partir de 13h21
M. Kévin SUBRENAT à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 16h05
Mme Agnès VERSEPUY à M. Patrick BOBET à partir de 13h10

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Philippe POUTOU à partir de 13h31

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 24 juin 2022	<i>Délibération</i>
	Direction Enseignement Supérieur et Rayonnement	<i>N° 2022-365</i>

Subventions 2022 - Manifestations culturelles dans le cadre des contrats de co-développement - Décision - Autorisation

Madame Brigitte BLOCH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La culture constitue un élément déterminant du rayonnement des grandes agglomérations européennes, du sentiment d'appartenance de leurs habitants et de la cohésion territoriale.

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence spécifique de « soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires de la métropole » telle que définie par délibération n° 2011/0778 du 25 novembre 2011, notre établissement public soutient financièrement la mise en œuvre de manifestations culturelles, organisées par des municipalités ou des partenaires privés.

Ce soutien est formalisé par le soutien à 47 manifestations culturelles dans le cadre des contrats de co-développement 2021-2023 conclus entre Bordeaux Métropole et les 28 communes et adoptés par délibération n°2021/526 du 23 septembre 2021.

Par délibération 2022/86 en date du 28 janvier 2022, Bordeaux Métropole a attribué 723 200 € à 18 manifestations au titre des contrats de co-développement.

Par délibération 2022/196 en date du 25 mars 2022, Bordeaux Métropole a attribué 52 500 € à 4 manifestations au titre des contrats de co-développement.

Par délibération 2022/292 en date du 20 mai 2022, Bordeaux Métropole a attribué 285 260 € à 15 manifestations au titre des contrats de co-développement.

Bordeaux Métropole est aujourd'hui sollicitée dans le cadre d'une subvention d'aide à l'organisation de 6 manifestations, pour un montant global de 44 062 €.

Consciente de l'impact important que peut encore avoir la crise sanitaire sur le secteur culturel, Bordeaux Métropole garantira un soutien minimal aux organismes privés et collectivités du territoire, que leurs manifestations 2022 soient maintenues dans leur format initial, réduites suite à de nouvelles dispositions gouvernementales ou préfectorales, voire annulées.

Le budget de la présente délibération est constitué des opérateurs et actions définis dans le tableau suivant :

OPERATEURS et ACTIONS	DESCRIPTION DE L'ACTION	SUBVENTION BM	BUDGET GLOBAL
<p>> FESTIVAL DES ARTS</p> <p>Mairie de Parempuyre</p> <p>Codev ville de Parempuyre Fiche action n° C053120004</p> <p>Demande n°2022-00470</p>	<p>Festival des Arts – du 24 au 26 juin 2022</p> <p>Organisé par l'Ecole municipale d'arts de la ville, le Festival des Arts permet la rencontre des différentes formes d'expression artistique enseignées autour d'une manifestation programmant les élèves de toutes les disciplines, chacun dans leurs pratiques, seuls, en formation ou avec leurs professeurs ainsi que dans le cadre de rencontres entre les champs artistiques (musique, danse, théâtre et arts plastiques). Le festival offre ainsi une mise en situation de création artistique dans des conditions professionnelles de spectacle, autour d'œuvres du répertoire et de créations originales.</p> <p>Événement annuel très attendu par les Parempuyriens qui deviennent acteurs de leur commune, le festival est un espace d'expression artistique de chacun durant lequel les artistes laissent libre cours à leur expressivité et leur créativité.</p> <p>Plan de financement : Bordeaux Métropole a soutenu cette manifestation à hauteur de 5 000 € par édition aux Codev 3 et 4. Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier de 2 500 €, dans le cadre d'un budget prévisionnel de 10 850 €.</p>	<p>2 500</p>	<p>10 850</p>
<p>> ETANG HEUREUX</p> <p>Mairie de Floirac</p> <p>Codev ville de Floirac Fiche action n° C051670014</p> <p>Demande n°2022-00436</p>	<p>Etang heureux – du 9 au 30 juillet et du 26 au 28 août 2022</p> <p>Guirlandes et voiles d'ombrages installées durant l'été redonnent à l'étang du bas-Floirac son atmosphère de partage et de vivre-ensemble qu'il fut autrefois.</p> <p>Fédérant le tissu associatif local, plus de 17 soirées de spectacles et une cinquantaine d'animations sont organisées par la commune cet été autour des arts de la rue, des concerts et des entresorts. Des temps forts festifs ayant pour objectif de favoriser la cohésion sociale et les liens intergénérationnels.</p> <p>Plan de financement : Bordeaux Métropole est nouvellement sollicitée pour cette manifestation pour un soutien financier de 6 562 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 26 250 €.</p>	<p>6 562</p>	<p>26 250</p>
<p>> LES ODYSSEES</p> <p>Mairie de Ambès</p> <p>Codev ville de Ambès Fiche action n° C050040002</p> <p>Demande n°2022-00459</p>	<p>Les Odyssées – 26 et 27 août 2022</p> <p>Après 10 éditions consacrées à de grosses productions d'art de rue et de pyrotechnie, les Odyssées ont entrepris un changement de ligne artistique en 2014. En lieu et place d'une compagnie à qui était confiée la programmation, c'est plus d'une dizaine d'artistes qui est désormais programmée à chaque édition. L'objectif vise à réunir tous les publics (jeune public, adolescents, adultes, personnes âgées, public éloigné...) à Ambès, le dernier week-end du mois d'août. Les Odyssées sont désormais un festival autour de différentes disciplines des arts de la scène : musique, théâtre, danse, cirque... privilégiant des artistes émergents.</p> <p>Pour cette 18ème édition, l'intégralité du festival aura lieu au stade municipal d'Ambès. Ce changement est dû notamment aux travaux estivaux dans le parc Cantefrène où le festival se tient habituellement. Le stade municipal sera décoré et aménagé pour l'occasion, avec la mise en place d'espaces de convivialité, dont certains impliquant les associations.</p> <p>Après une édition annulée en 2020 et un format réduit en 2021, les Odyssées 2022 reprennent leur format initial (vendredi soir de 18h à 23h et samedi de 15h30 à minuit). Elles seront festives et riches de propositions artistiques (4 déambulations, 6 spectacles, 2 entresorts, 4 concerts dont 2 têtes d'affiches en cours de définition).</p> <p>Plan de financement : Bordeaux Métropole a soutenu cette manifestation à hauteur de 10 000 € par édition aux Codev 3 et 4.</p>	<p>10 000</p>	<p>125 000</p>

	Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier identique, soit 10 000 €, dans le cadre d'un budget prévisionnel de 125 000 €.		
<p>> LES ARTS MELES</p> <p>Mairie de Eysines</p> <p>Codev ville de Eysines Fiche action n° C051620003</p> <p>Demande n°2022-00488</p>	<p>Les Arts mêlés – 24 et 25 septembre 2022 – 14ème édition Depuis 14 ans Eysines invite, le temps d'un week-end, à se (ré)approprier la ville à travers une programmation mêlant théâtre, cirque, arts visuels, danse et ateliers. Comme un révélateur de la saison culturelle, le festival propose des grandes formes fédératrices et des petites formes plus éclatées où les genres se mélangent et se confrontent. 14ème édition, 10ème année de scénarisation autour d'une thématique, 2022 ouvre la saison en fanfare en lançant un retentissant « En Avant la Musique ! ».</p> <p>Tour à tour commanditaire ou laboratoire artistique, la Ville invite chaque année des artistes à collaborer à son action culturelle en leur confiant une carte blanche. Pour les Arts Mêlés, ils sont invités à traduire la thématique du festival à travers une œuvre collective, de la conception à la production et de la restituer sous forme d'exposition. Cette année Philippe Derik est l'artiste complice du festival.</p> <p>Cette édition est également l'occasion d'inaugurer un nouvel équipement culturel de la ville, le Bourdieu de Ferron, rénovation d'une bâtisse patrimoniale qui hébergera le centre de loisirs, l'école municipale de musique, des ateliers du centre social et des cours des associations artistiques de la ville.</p> <p>Plan de financement : Bordeaux Métropole a soutenu cette manifestation à hauteur de 15 000 € par édition aux Codev 3 et 4. Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier identique, soit 15 000 €, dans le cadre d'un budget prévisionnel de 103 020 €.</p>	15 000	103 020
<p>> LA NUIT DES BIBLIOTHEQUES</p> <p>Mairie de Bordeaux</p> <p>Codev ville de Bordeaux Fiche action n° C050630102</p> <p>Demande n°2022-00450</p>	<p>La Nuit des bibliothèques – 1er octobre 2022 A l'instar de la Nuit Européenne des Musées, la Nuit des Bibliothèques est un événement fédérateur offrant chaque année une découverte originale des collections et services des bibliothèques municipales et universitaires de la Métropole. Coordonnée par la bibliothèque municipale de Bordeaux en accord avec les autres communes de la métropole, cette Nuit offre des retombées importantes pour le réseau en accroissant sa visibilité et en modernisant l'image des services de ces établissements. En 2021, 28 établissements de 24 communes ont ainsi accueilli plus de 12 000 participants autour du thème du jeu vidéo. Chaque année, le parrainage de la manifestation est proposé à un artiste. Le chanteur Mathieu Boogaerts, le dessinateur et réalisateur Winshluss ou l'écrivain Hervé Le Corre en ont par exemple été les ambassadeurs. En 2022, les cultures urbaines seront à l'honneur avec une déclinaison d'actions autour de la musique (rap, slam, beatbox...), de la danse (hip hop, breakdance), du graffiti, de la photo de la vidéo... Le parrainage/marrainage mettra à l'honneur une artiste ou un collectif intégrant des femmes pratiquant le street art.</p> <p>Plan de financement : Bordeaux Métropole soutient cette manifestation à hauteur de 6 000 € depuis 2017. Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier de 5 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 95 000 €.</p>	5 000	95 000
<p>> TOUTES LATITUDES</p> <p>Mairie de Cenon</p>	<p>Toutes Latitudes – du 7 au 11 novembre 2022 Initié par la Ville de Cenon en partenariat avec Musiques de nuit, le festival Toutes latitudes promeut la diversité culturelle cenonnaise en accueillant des artistes et des délégations venus de pays avec lesquels la ville tisse des liens de</p>	5 000	65 544

Codev ville de Cenon Fiche action n° C051190013 Demande n°2022-00460	coopération et d'amitié depuis des années. Concerts, spectacles, expositions, gastronomie, Toutes Latitudes fait la part belle à la diversité. Le Rocher de Palmer résonne des chants, danses, musiques, venues d'Espagne, du Maroc, du Portugal, de Turquie ou des Etats-Unis. De nombreuses associations locales, structures, écoles, se joignent à l'événement pour des ateliers, des expositions et des projets artistiques. En raison du contexte sanitaire lié à la pandémie de Covid-19, les éditions 2020 et 2021 n'ont pu se tenir. Du 7 au 11 novembre prochains, Toutes latitudes revient avec une programmation à l'image de la vie culturelle de la ville, riche et variée. Plan de financement : Bordeaux Métropole a soutenu cette manifestation à hauteur de 5 000 € par édition aux Codev 3 et 4. Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier identique, soit 5 000 €, dans le cadre d'un budget prévisionnel de 65 544 €.		
--	---	--	--

Nombre d'actions 6	Total des subventions accordées par Bordeaux Métropole au titre de la présente délibération : 44 062 €
---	---

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les articles L 5217-2 et L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n°2011/0778 du 25 novembre 2011 relative à l'évolution des compétences et notamment l'annexe 5 « soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires de la métropole »,
VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,
VU la délibération n°2021/277 du 21 mai 2021 relative au règlement d'intervention de Bordeaux Métropole dans le cadre du soutien et de la promotion d'une programmation culturelle des territoires de l'agglomération,
VU la délibération n°2021/526 du 23 septembre 2021 relative aux contrats de co-développements 2021-2023,
VU les dossiers déposés par les opérateurs,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE les manifestations précitées relèvent des contrats de codéveloppement conclus entre notre établissement et les 28 communes de Bordeaux Métropole,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer aux structures mentionnées ci-dessus les subventions correspondantes,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer toutes les conventions relatives aux règlements des subventions précitées,

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget principal de l'exercice 2022, chapitre 65, articles 657341, fonction 311.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 juin 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 28 JUIN 2022	Pour expédition conforme,
DATE DE MISE EN LIGNE : 30 JUIN 2022	la Vice-présidente,
	Madame Brigitte BLOCH